

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE TRAUBACH LE HAUT
Séance du 29 juin 2021
N° 3/2021

Membres élus : 15
Membres en fonction : 15
Membres présents : 12 puis **13 à partir de 20H15**
Absents : 3, puis **2 à partir de 20H15**
Procurations : 2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à 19H30, le Conseil Municipal de TRAUBACH-LE-HAUT s'est réuni en séance *ordinaire*, à la Mairie, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 21 juin deux mille vingt et un.

Sont **présents**, sous la présidence de **Monsieur Pierre RINNER, Maire** :

Les Adjoints : Mme FREYBURGER Nathalie, M. BRUNGART Patrick, M. JOUVENCEAUX Jérôme

Les Conseillers :

M. BRUNGARD Olivier, Mme ENAY Christelle, M. FREYBURGER Christian Léon, M. FREYBURGER Didier, M. MEYER Damien, M. MEYER Stéphane, Mme RINNER-SORTINO Fabienne, Mme WELTERLIN Marie, Mme NOBREGA Christelle présente à partir de 20h15

Absents : Mme NOBREGA Christelle absente jusqu'à 20H14, M. SCHLIENGER Jacques, M. HUSSER Julien

Procurations :

M. HUSSER Julien donne procuration à M. BRUNGARD Olivier
M. SCHLIENGER Jacques donne procuration à M. MEYER Damien

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H35.

En application des articles 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme SCHMITTLIN Joëlle, adjoint administratif, est désignée secrétaire de séance.

POINT 1. – Approbation du compte rendu du CM du 9 avril 2021

Le Procès-verbal de la séance du 9 avril 2021 a été diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal. Il n'appelle aucune observation et est approuvé **à l'unanimité des membres présents et représentés**.

POINT 2. – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

a) Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin : rapport d'activités 2020

Monsieur le Maire présente le Rapport d'activité 2020 accompagné du Compte Administratif 2020 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, n'a aucune remarque particulière à formuler et l'APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés.

b) CCSAL : approbation modification des statuts

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 et suivant l'article L. 1231-1 du code des transports ;

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, en particulier l'article 65 qui crée l'article L. 5211-4-4 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° C20210303 du 25 mars 2021 de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue relative à la modification de ses statuts dans le cadre de la prise de compétence de la mobilité et des groupements de commandes ;

VU la proposition de nouveaux statuts prévoyant les évolutions suivantes :

- L'ajout de la compétence supplémentaire non soumise à intérêt communautaire : « organisation de la Mobilité au sens des articles L. 1231-1 et suivants du code des transports » ;
- La suppression de l'article « Gestion de l'accès des usagers au service de transports scolaires sur délégation du Conseil Régional et recouvrement de la participation des voyageurs scolaires ne bénéficiant pas d'une mesure de gratuité » ;
- La mention à l'article 5.2 des dispositions de l'article L. 5211-4-4 du code général des collectivités territoriales concernant l'organisation de groupements de commandes ;

CONSIDERANT que, lors d'une modification statutaire, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés, et, qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

CONSIDERANT que le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Sud Alsace Largue permet de garder un échelon de proximité à l'organisation de la mobilité et favorisera l'émergence de solutions adaptés aux besoins du territoire intercommunal, étant entendu qu'à défaut, la Région deviendrait autorité organisatrice de la mobilité à l'échelon local ;

CONSIDERANT que l'article L. 5211-4-4 du code général des collectivités territoriales permet aux EPCI à fiscalité propre d'apporter appui à leurs communes membres pour la passation et l'exécution de marchés publics, permettant d'envisager ainsi de nouveaux outils de mutualisation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TRAUBACH LE HAUT, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la modification des statuts, proposée et votée par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue lors de sa réunion du 25 mars 2021, dont la nouvelle rédaction est annexée à la présente ;
- DEMANDE à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

c) **Salle des Fêtes**

1. **Modifications du contrat de location**

Monsieur le Maire présente les modifications apportées aux article 9 et 10 du contrat de location de la salle des Fêtes "la Traubachoise".

Après délibération, le Conseil Municipal de TRAUBACH LE HAUT approuve, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, la modification des articles 9 et 10 du contrat de location, dont la nouvelle rédaction est annexée à la présente.

Ces articles modifiés sont effectifs à compter du 1^{er} juillet 2021 pour tout nouveau contrat établi. Pour les contrats déjà établis, un avenant avec les articles modifiés sera transmis aux preneurs.

La conseillère WELTERLIN Marie propose le rajout d'un article relatif au plan d'évacuation de la salle. Il convient donc d'intégrer dans le contrat, un article relatif aux consignes de sécurité.

2. **Bilan des recettes et dépenses**

A ce jour, les recettes sont à 4500 € et les dépenses à 6600 € (remboursements de locations annulées).

d) **Déplacement de la benne à verres**

Suite à une plainte pour nuisances sonores, Monsieur le Maire propose de déplacer la benne à verres située actuellement 3 rue de Masevaux, pour l'installer du côté hangar de la salle des Fêtes "la Traubachoise ", rue des Sources. Cet emplacement a l'avantage d'être sous vidéo-surveillance. **Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés** le déplacement de la benne à verre à cet emplacement.

POINT 3. – URBANISME et GESTION FONCIERE

a) **CC Sud Alsace Largue**

1. **PLUi : présentation**

Monsieur le Maire explique le document présenté lors de la conférence des Maires du 29 avril 2021 dans le cadre du PLUi.

Le PLUi est un document d'urbanisme sur l'ensemble des 44 communes de la CCSAL, tenant compte des spécificités de chaque commune.

20H15 : arrivée de la conseillère NOBREGA Christelle

2. Transfert de la compétence "PLU, documents d'urbanisme (carte communale)"

ENTENDU la présentation de Monsieur le Maire ;

VU l'article 7 de la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

VU l'article 136 II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 modifiée ;

VU l'article L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la Carte Communale de Traubach le Haut, approuvée par délibération du 20 mai 2005 et par arrêté préfectoral N°102005-245-1 du 2 septembre 2005 ;

VU la conférence des Maires du le 29 avril 2021 ;

Considérant que les conseils municipaux qui souhaitent s'opposer à ce transfert automatique doivent se prononcer par délibération prise entre le 1er avril 2021 et le 30 juin 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu de se donner le temps et les moyens pour statuer et travailler sur le transfert de ces compétences ;

Le Conseil Municipal de Traubach le Haut DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de **s'opposer** au transfert de la compétence "Plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale" à la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;

- de **demander** au Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue de prendre acte de cette **opposition**.

3. Avancée du projet "Casemates"

Par délibération du 15 octobre 2019, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à consulter les propriétaires des parcelles concernées par le passage des 3 circuits du projet "Casemates" instauré par la CC Sud Alsace Largue.

Monsieur le Maire présente sur une carte les 3 circuits fléchés (21, 15 et 14 kms) du tracé des sentiers "Casemates" ainsi que des photos.

b) Cession de terrain communal

VU la demande de Monsieur et Madame WALCH Jean-Luc et Myriam d'acquérir du terrain devant leur propriété située au N°4 de l'impasse du Parisereck ;

VU les courriers de M. et Mme ANTOINE Lionel et Mireille au N° 9 rue de la Chapelle, de M. INFANTI Jean Marc au N°22 rue de Masevaux, propriétaires directs et voisins renonçant à l'acquisition de ce terrain ;

ENTENDU la présentation de Monsieur le Maire ;

Après délibération, le Conseil Municipal de TRAUBACH LE HAUT, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de vendre ce terrain (environ 86 m² en attente du procès-verbal d'arpentage) représentant l'extrémité de l'impasse du Parisereck à Monsieur WALCH Jean-Luc et Madame WALCH Myriam ;
- DECIDE de vendre ce terrain au prix de 2000 € à condition que l'acheteur prenne en charge les frais de notaire et d'arpentage ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes chez le notaire et tout document y afférent.

c) Avancée de l'élaboration du règlement communal des constructions

Par délibération du 17 novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'élaboration d'un règlement communal des constructions.

L'adjoint FREYBURGER Nathalie présente l'avant-projet du règlement rédigé lors de la réunion de la commission "Urbanisme" du 3 mai 2021.

Une réunion en "commissions réunies" sera faite prochainement.

d) Bilan de l'urbanisme au 2^{ème} trimestre 2021

Monsieur le Maire présente une synthèse d'avril à juin 2021

- des demandes de Certificats d'Urbanisme, Déclarations Préalables de Travaux, Permis de Construire et Permis d'Aménager.
- des terrains/maisons vendus ou en vente.

POINT 4. – TRAVAUX

a) Travaux à réaliser

1) Réseau d'éclairage public : rénovation et création

Monsieur le Maire présente un devis de la société ECL 68720 Zillisheim, d'un montant de 23 336.40 € TTC, relatif à la rénovation de l'éclairage public par le remplacement de 100 points lumineux dans les rues "grand axe RD" et rues annexes de la commune.

Monsieur le Maire présente deux devis relatif à la création d'un réseau d'éclairage public de 4 points lumineux et travaux d'enfouissement de gaines "rue de l'Etang"

- devis de la société SAUNER 68210 Buethwiller, d'un montant de 6792 € TTC
- devis de la société ECL 68720 Zillisheim, d'un montant de 5472 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne son accord pour la réalisation des travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à **signer** les devis pour un montant total de **35 600.40 € TTC** et à régler les factures correspondantes au Budget Primitif 2021, en dépenses d'investissement.

2) Rénovation réseau d'éclairage public : subventions

La demande de subvention au Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin pour **la rénovation de l'éclairage public** a été accordée pour un montant de 10 350 €.

La demande de subvention à la Collectivité Européenne d'Alsace pour **la rénovation de l'éclairage public** a été accordée pour un montant de 3 889 €.

3) Réfection des voiries

Monsieur le Maire présente un devis de la société SAUNER 68720 Buethwiller, d'un montant de 15 606 € TTC, relatif à la réfection de plusieurs voiries de la commune (rues de l'Etang/Principale/Ruisseau/impasse du Magnolia/chemin Herrenweg).

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne son accord pour la réalisation des travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à **signer** le devis pour un montant de **15 606 € TTC** et à régler la facture correspondante au Budget Primitif 2021.

4) Autres travaux

- Bâtiment annexe Mairie/SP : consolidation du mur (pose de remblai/couche de finition
- Cimetière : fourniture/pose d'une stèle au jardin du souvenir par les PF de la Porte d'Alsace 68210 Dannemarie, pour un montant de 760 € TTC.

b) Travaux réalisés par les entreprises

Suite à l'incendie de 2019, l'antenne de téléphonie multi-opérateurs a été changé courant mai 2021 par la société TDF, l'actuel locataire. *Présentation de photos.*

POINT 5. – DIVERS

VIE DU VILLAGE et VIE MUNICIPALE

- ▶ événement à venir : **le dimanche 04/07/2021** course cycliste organisée par l'ASCL Montreux-Vieux. Un arrêté N°13/2021 a été établi pour interdire le stationnement "rue des Ecoles".
- ▶ traçage des passages piétons (environ 10) : **le samedi 3 juillet 2021.**
- ▶ bois et forêt :
 - présentation de photos de la coupe sanitaire effectuée par l'ONF dans la forêt située direction Guevenatten.
 - vente de bois d'œuvre en avril 2021 pour 28 916,96 €
- ▶ secteur du lotissement "la clé des Champs" : des conseils de lutte contre les rats ont été publiés sur le site Internet de la commune.

AUTRES INFORMATIONS ET DEMANDES

- ▶ à la demande de M. WIOLAND Francis, la conseillère RINNER-SORTINO Fabienne signale une haie débordant sur le domaine public réduisant la visibilité au 63 rue Principale (maison MUTZ Yvonne) : envoi d'un courrier au notaire chargé de la vente de la maison afin que les futurs propriétaires effectuent une taille.
- ▶ la conseillère WELTERLIN Marie signale une boîte aux lettres et un bouleau gênants l'accès à la parcelle N° 267, section N°8, située rue du Cerisier et vendue en terrain constructible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H 08 mn

TABLEAU DES SIGNATURES
POUR L'APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRAUBACH LE HAUT
de la SEANCE DU 29 JUIN 2021

ORDRE DU JOUR :

POINT 1. Approbation du compte rendu du CM du 9 avril 2021

POINT 2. Affaires administratives

- SYNDICAT ELECTRICITE GAZ RHIN : rapport d'activités 2020
- CCSAL : approbation modifications des statuts
- Salle des Fêtes
 - modifications du contrat de location
 - bilan des recettes et dépenses
- Déplacement de la benne à verres

POINT 3. Urbanisme et gestion foncière

- CCSAL
 - PLUi : présentation
 - transfert de la compétence "PLU, documents d'urbanisme (carte communale) "
 - avancée du projet "Casemates"
- Cession de terrain communal
- Avancée de l'élaboration du règlement communal des constructions
- Bilan de l'urbanisme au 2^{ème} trimestre 2021

POINT 4. Travaux réalisés et à réaliser

POINT 5. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Présent	Absent	Procuration	Signature
RINNER Pierre	Maire	x			
FREYBURGER Nathalie	1 ^{ère} Adjoint	x			
BRUNGART Patrick	2 ^{ème} Adjoint	x			
JOUVENCEAUX Jérôme	3 ^{ème} Adjoint	x			
BRUNGARD Olivier	Conseiller	x			
ENAY Christelle	Conseillère	x			
FREYBURGER Christian Léon	Conseiller	x			
FREYBURGER Didier	Conseiller	x			
HUSSER Julien	Conseiller		x	procuration à BRUNGARD Olivier	
MEYER Damien	Conseiller	x			
MEYER Stéphan	Conseiller	x			
NOBREGA Christelle	Conseillère	x			
SCHLIENGER Jacques	Conseiller	x		procuration à MEYER Damien	
RINNER-SORTINO Fabienne	Conseillère	x			
WELTERLIN Marie	Conseillère	x			

